

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques -
Transports – Mobilité SM/CL
N° 2018-D-266

**CESSION D'UN VEHICULE A LA MAISON
DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE SAINT-MICHEL**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'un véhicule à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Michel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Véhicule RENAULT MASTER**
- Immatriculation : 1233TM16
 - Date 1^{ère} immatriculation : 19/03/2002
 - N° d'inventaire : STGA-2006/6-19
 - Date d'achat : 2002
 - Prix d'achat : 17 892,60 €
 - Valeur de transfert : 994,03 €
 - Amortissements pratiqués : 17 892,60 €
 - Valeur nette comptable au 31/12/18 : 0 €

Article 2 – La MJC de Saint-Michel se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 1 500 €.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **11/07/2018**